



«LES ESPOIRS DU FOOTBALL»

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U15 (Garçons)

(Joueurs nés en 2007)

SAISON 2021/2022

Les joueurs cités ci-dessous doivent se présenter pour un match de préparation le :

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

RDV A 13h

**à l'OM CAMPUS, 94 rue Jules Isaac
13009 MARSEILLE**

JOUEURS CONVOQUES

NOM Prénom	Né le	CLUB
AHAMADI Medine	10/08/2007	O. ROVENAIN
ARAUJO PEREIRA David	09/02/2007	BUREL F.C.
CHERKI Marouane	26/08/2007	SP.C. AIR BEL
DAGAU Luca	10/12/2007	MARIGNANE GIGNAC F.C.
EL MAHBOUB Faysal	22/07/2007	SP.C. AIR BEL
GEMBILLO Sandro	21/02/2007	BUREL F.C.
HAMADA Anizar	18/12/2007	O. ROVENAIN
HARZALLAOUI Shayn	30/04/2007	MARIGNANE GIGNAC F.C.
MANTET Maxime	08/11/2007	A.S. AIX EN PROVENCE
MASTROIANNI Fabio	01/04/2007	MARIGNANE GIGNAC F.C.
OULARBI Ilyes	26/02/2007	A.S. AIX EN PROVENCE
OURO BANG NA Rayan	18/03/2007	A.S. AIX EN PROVENCE
OUSSOUFA Isaac	29/11/2007	BUREL F.C.
PELLET Mahetan	31/12/2007	ISTRES F. C
POLLIN Arthur	01/01/2007	A.S. AIX EN PROVENCE
SEMEDO GOMES Anilton	13/12/2007	SP.C. AIR BEL
VISCONTI Anthony	20/07/2007	A.S. GEMENOS

OBJECTIFS DU RASSEMBLEMENT

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge,
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge (assurer le suivi de la promotion d'une saison sur l'autre),
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...),
- Préparer les Inter-Districts (Mercredi 24 Novembre 2021 contre les districts du Vaucluse et des Alpes).

PROGRAMME

Opposition contre l'Olympique de Marseille.

SE MUNIR

- Équipement complet de footballeur,
- Protège tibias (obligatoires à chaque séance),
- Crampons moulés (terrain synthétique),
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle,
- Masque individuel (à porter jusqu'à l'entrée sur le terrain),



Pass Sanitaire obligatoire (Schéma vaccinal complet ou test PCR/antigénique de moins de 72h)

DISLOCATION

Mercredi 10 Novembre 2021 à 15h45.

IMPORTANT

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».

En cas d'absence, toute information complémentaire ou cas particulier :

☎ Yoann BEUNAICHE (CTD PROVENCE) 04.91.32.04.08 / 06.20.36.58.50